

Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : bilan et recommandations

Déclaration du groupe de l'UNSA

L'UNSA tient à saluer le travail effectué par notre rapporteur, les administrateurs de la section et, bien sûr, la présidente. Ce document, comme toutes et tous l'ont constaté, est sérieux, le plus complet possible et donne un bilan presque exhaustif de l'état aujourd'hui de Pôle emploi. Avant de donner quelques précisions justifiant notre vote, nous voudrions faire quelques rappels au nom de l'UNSA.

Pôle emploi exerce ses missions dans le cadre du marché de l'emploi dont il n'est pas responsable. Pour être plus clair, s'il n'y a pas d'emplois, Pôle emploi ne peut pas les créer.

Nous sommes toujours en situation de difficulté très grande sur le marché de l'emploi avec un peu plus de quatre millions de chômeurs.

La mission donc du service public de l'emploi est bien, dans ce cadre-là, de faciliter tout ce qui permet à des demandeurs d'emploi de retrouver du travail, bien évidemment quand il y en a.

L'UNSA s'était prononcée en faveur de la fusion du réseau opérationnel de l'assurance chômage et de l'ANPE afin de mettre fin à l'éparpillement des guichets et de mettre les fonds de l'assurance chômage à la disposition des demandeurs d'emploi. Elle n'a pas changé de position, même si les conditions de cette fusion ont été mal gérées, peu anticipées. La crise économique de septembre 2008 et les milliers de chômeurs supplémentaires ont percuté encore un peu plus le dispositif.

Pour l'UNSA, ce texte a le mérite, en direction des décideurs politiques, de faire l'état des lieux et de proposer vingt-deux recommandations.

Les éléments critiques, comme vous pouvez le constater, sont sans concession et donnent une information précieuse aux décideurs qui souhaiteraient améliorer le service public de l'emploi.

L'UNSA retrouve, dans les recommandations, quelques grands principes qu'elle partage. Il n'a pas été inutile, dans le contexte actuel, de réaffirmer la nécessité d'un grand service public de l'emploi. Il est indispensable aussi de souhaiter l'amélioration de la qualité du service, et pour les salariés privés d'emploi, et pour les entreprises, quelle que soit leur taille.

L'exigence d'une indemnisation des chômeurs dans les plus brefs délais est indispensable car comment se réinsérer ou chercher un emploi si l'on n'a plus rien pour vivre.

L'accent mis sur l'effort de formation est nécessaire encore une fois et pour les demandeurs d'emploi et pour les entreprises.

Notre section a jugé nécessaire de proposer une meilleure organisation avec les autres acteurs du service public de l'emploi et a considéré, à juste titre, qu'il fallait des

moyens supplémentaires. Il n'y a pas, de notre point de vue, une vraie opposition entre un meilleur management et l'accroissement des moyens ; au contraire, les deux sont indissociables.

Nous constatons tous que, pour mieux accueillir les demandeurs d'emploi, les conseillers doivent gérer moins de dossiers et que, dans le même temps, une organisation du travail harmonieuse est nécessaire.

Il s'agit d'assurer les meilleures conditions de travail possibles aux salariés de Pôle emploi. Après l'audition des syndicats de l'entreprise Pôle emploi, nous avons constaté que les salariés de cette entreprise étaient en situation de stress provoqué par des bouleversements dans l'organisation du travail sans formation adaptée. Nous recommandons la mise en place d'un accord d'entreprise prenant en compte cette situation et prévenant ainsi les risques psychosociaux.

Concernant la gouvernance à l'échelon territorial, nous sommes favorables à une meilleure coordination des acteurs qui interviennent sur la politique de l'emploi. Dans cet objectif, nous demandons plus d'autonomie et de pouvoir de décision des directions régionales de Pôle emploi sur la mise en oeuvre de la politique de l'emploi. La direction de l'institution, appelée aussi gouvernance au niveau national, doit être marquée par un renforcement de l'autorité du conseil d'administration. En clair, que le conseil d'administration soit investi de pouvoirs réels.

Pour toutes ces raisons, l'UNSA a voté l'avis.